



## Documents à fournir pour un changement d'adresse

**Attention :** Vous devez **IMPERATIVEMENT** nous envoyer par **COURRIER EN LETTRE SUIVIE** à l'adresse ci-dessous les **documents** indiqués dans cette liste. **Tout dossier incomplet ou non reçu ne pourra être traité.**



Immat'Online, 101 Avenue du Général de Gaulle, 94320 Thiais

N° de commande :

Nom prénom :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES	PRECISIONS
Certificat d'immatriculation -Ex carte grise- (COPIE)	Photocopie ou copie scannée du certificat d'immatriculation (carte grise).
Demande d'immatriculation (ORIGINALE)	<a href="#">(CLIQUER ICI POUR TELECHARGER LE CERFA n° 15776*01)</a> . Signée par le titulaire et le co-titulaire le cas échéant. <b>Cocher la case « changement de domicile sur le formulaire)</b>
Mandat d'immatriculation (ORIGINAL)	<a href="#">(CLIQUER ICI POUR TELECHARGER LE CERFA n°13757*03)</a> . Ce document donne l'autorisation à <b>Immat'Online</b> d'effectuer vos démarches d'immatriculation à votre place. Le numéro VIN correspond au numéro d'identification du véhicule (E).
Pièce d'identité (PHOTOCOPIE)	Carte nationale d'identité, carte de résident ou titre de séjour, ou passeport <b>en cours de validité</b>
Justificatif de domicile (PHOTOCOPIE)	<p><b>Facture</b> de moins de 6 mois aux <b>NOM, PRENOM et ADRESSE du titulaire principal</b> (EDF, GDF, téléphone fixe, portable, avis d'imposition ou attestation d'assurance du logement).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>En cas d'hébergement, 4 documents à fournir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une <b>attestation sur l'honneur de l'hébergeant</b> (télécharger notre <b>modèle d'attestation en cliquant ICI</b>. Retrouvez-le aussi dans le <b>KIT DEMARCHE CHANGEMENT DE TITULAIRE</b>)</li> <li>▪ un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant</li> <li>▪ une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant</li> <li>▪ <b>L'adresse doit correspondre à celle renseignée sur la demande d'immatriculation.</b></li> </ul> </li> <li>➤ <b>Sociétés / Personnes Morales</b> Extrait K Bis, L Bis de moins de 2 ans ou récépissé de déclaration des statuts pour les associations (<b>remplace le justificatif de domicile</b>)</li> </ul>
Assurance du véhicule (PHOTOCOPIE)	<b>Carte verte</b> d'assurance du véhicule <b>en cours de validité.</b>
Contrôle technique (PHOTOCOPIE DU PROCES –VERBAL DE VISITE TECHNIQUE)	Concerne uniquement les <b>voitures de plus de 4 ans et les camions</b> . Il doit être <b>en cours de validité</b> et dater de <b>moins de 2 ans</b> . L'ancienneté du contrôle se mesure à partir de la <b>date à laquelle a été faite la visite de contrôle technique</b> . Si votre contrôle technique est expiré, vous devez faire passer une nouvelle visite technique à votre véhicule. Cette date est aussi indiquée sur votre certificat d'immatriculation (vous reporter au <b>champ X.1</b> de votre carte grise.